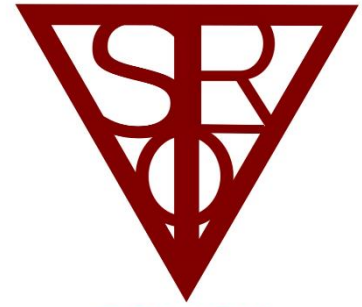


PREVOST FORMATION

SECOURISME

Formation Initiale Sauveteur Secouriste du travail

OBJECTIF DE LA FORMATION :

À l'issue de la formation, le SST doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la (aux) victime(s). Il doit être, également, capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Public :

Personne désignée
ou Volontaire pour
porter Secours en
cas d'accident

Pré requis :

Aucun pré requis
nécessaires pour
cette formation

Nombre de participants

De 4 à 10
personnes

Durée :

14h en
présentiel

PROGRAMME : Conforme au programme de l'INRS

Nos formateurs ont le diplôme de formateur SST délivré par l'INRS à jour de leur recyclage.

Domaine de compétence 1 : Être capable de :

Compétence 1 : Situer le cadre juridique de son intervention.

Compétence 2 : Réaliser une protection adaptée.

Compétence 3 : Examiner la/les victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action en

vue du résultat à obtenir.

Compétence 4 : Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.

Compétence 5 : Secourir la/les victimes de manière appropriée :

Secourir 1 : La victime saigne abondamment.

Secourir 2 : La victime s'étouffe.

Secourir 3 : La victime se plaint de malaise.

Secourir 4 : La victime se plaint de brûlures.

Secourir 5 : La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements.

Secours 6 : La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.

Secourir 7 : La victime ne répond pas mais respire.

Secourir 8 : La victime ne répond pas et ne respire pas

Domaine de compétence 2 : Être capable de :

Compétence 6 : Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.

Compétence 7 : Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit

d'actions de prévention.

Compétence 8 : Informer les personnes désignés dans le plan d'organisation de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Évaluation certificative :

Cette évaluation se portera sur la double compétence du SST :

- contribuer à la prévention des risques dans l'entreprise ;
- intervenir face à une situation d'accident du travail.

Les conditions de validation de l'apprenant seront exposées en début de session lors de la présentation de l'organisation de la formation.

La première épreuve se déroule lors d'une mise en situation d'accident de travail simulée, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences 2, 3, 4 et 5 lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

Pour la seconde épreuve, les compétences 1, 6, 7 et 8 sont évaluées à l'issue de la mise en situation. Lors d'un échange avec le formateur, le candidat devra répondre à des questions simples portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.

Validation de la formation :

Le certificat « Sauveteur Secouriste du Travail » sera délivré au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et ayant réussi les épreuves de certifications.

Il est délivré pour une durée de 24 mois par l'INRS, et devra donc être renouvelé en suivant une formation MAC SST.

Accessibilité :

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (nous consulter).

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Présentation Power Point.
- Vidéo
- Démonstrations par le formateur.
- Mannequins de réanimation adulte, enfant et nourrisson.
- Défibrillateurs de formation.
- Maquillage d'effets spéciaux.
- Matériel de simulation de cas concret.
- Plan d'intervention du SST.
- Plan d'Action et de Prévention

